

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 03/2018

Séance du 31 mars 2018

OBJET : Indemnisation du sonneur de cloches.

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 20/03/2018

Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	Etaient absents
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer l'indemnisation due au sonneur de cloches, les délibérations existantes étant trop anciennes.

Le sonneur de cloches a un rôle essentiel car il exerce lors des commémorations officielles, sonne le glas lors des décès et à la demande de Monsieur le Maire à toute occasion lorsque cela est nécessité par une cérémonie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le traitement à 250 euros brut par trimestre.

- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** l'indemnisation du sonneur de cloches à hauteur de deux cent cinquante euros (250) euros brut par trimestre.

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nomme et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 31/03/2018

Le Maire
Jean-Luc MILLO

